

1670

Histoire

Des enfants sous l'aile de l'État

Nés de familles pauvres ou de filles-mères victimes du droit de cuissage en règle sous l'Ancien Régime, des nourrissons étaient déposés aux portes des églises, des couvents, livrés à la compassion.

L'Œuvre des enfants trouvés de Paris, qui deviendra la Maison de la couche, puis l'Hôpital des enfants trouvés, est fondée en 1638 par Vincent de Paul (1581-1660) et l'ordre des Filles de la Charité. Financée par des «dames charitables», cette institution jette les bases de la première structure d'accueil infantile. Jusqu'à cette date, l'arrêt du Parlement de Paris de 1572 faisait obligation aux seigneurs d'assurer la subsistance des «bâtards» – nom donné aux enfants trouvés – nés sur leurs terres. Cependant, nombre d'entre eux se déchargeaient de ce devoir sur les établissements hospitaliers ou les communautés d'habitants. Depuis le VI^e siècle et le code de Justinien, l'Église, gestionnaire des hôpitaux, avait assuré cette tâche d'assistance. L'édit de 1670 de Louis XIV unissait l'Hôpital des enfants trouvés à l'Hôpital général de Paris, m= créé en 1656. Ce nouvel établissement financé par les deniers du roi (8 000 puis 120 000 livres) marque le début de l'engagement de l'État envers l'enfance abandonnée.

En 1793, le décret relatif aux secours à accorder aux enfants, promulgué par la Convention, substitue à la notion de charité celle de justice dont la société devient garante. La loi Roussel de 1889 étend l'intervention judiciaire à l'enfance maltraitée ou moralement abandonnée. Depuis, la protection des enfants s'est dotée de structures de proximité, notamment avec la prise en charge par les conseils généraux, depuis 1986, de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Aujourd'hui, parents et enfants, longtemps écartés des décisions de justice, peuvent disposer de droits respectueux de leur citoyenneté et de leur dignité.

Christian Kazandjian

Roger-Viollet



« Vincent de Paul pourvoyant à la subsistance et à l'éducation des enfants abandonnés. » Précurseur, il a fondé en 1638 l'Œuvre des enfants trouvés.

Un édit de Louis XIV destiné à garantir un refuge et une protection publique aux «bâtards» permit d'adoucir les aléas de leur statut.

Cette année-là

- Février. Décret de l'empereur d'Autriche sur l'expulsion de 1 400 Juifs de Vienne
- Juillet. Promulgation de l'Exclusif, une ordonnance de Louis XIV qui interdit le commerce avec l'étranger et réaffirme l'interdiction de transformer les matières premières hors de métropole
- Août. Prise de Nancy par les troupes françaises.